BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 504

31 – HAUTE-GARONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

Ventes et cessions

101 725 794 RCS Toulouse.
MEWSUP.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 74554665.20 EUR.
Adresse : 4 bis, rue Brindejonc des Moulinais, 31500 Toulouse.
Précédent propriétaire : 930 383 344 RCS Toulouse. **MEWS NEXT.**
Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : MewsUp Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 4 bis rue Brindejonc des Moulinais 31500 Toulouse Capital : 74554665.20 EUR Numéro unique d'identification : 101725794 Lieu d'immatriculation : Toulouse. Société absorbee : MEWS NEXT Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 4 bis rue Brindejonc des Moulinais Zac de la Grande Plaine 31500 Toulouse Capital : 200100.00 EUR Numéro unique d'identification : 930383344 Lieu d'immatriculation : Toulouse. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 1866506.00 EUR - passif de 1469962.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : La présente fusion est placée sous le régime simplifiée de l'article L.236-1 du Code de Commerce. Conformément à l'article L.236-1 du Code de Commerce, il ne sera procédé à aucun échange de titres dès lors que la société MEWSUP est associé unique de la société MEWS NEXT. La valeur nette de l'apport est d'une valeur nette de 396.544 euros. En rémunération dudit apport, la société MEWSUP n'augmenterait pas son capital et ne créerait aucune nouvelle action, et aucune prime de fusion ne sera constaté. La société MEWSUP inscrira la contrepartie de ce montant en report à nouveau. Toutes les opérations actives et passives effectuées par la société absorbée depuis le 23 février 2026, date d'immatriculation de la société absorbante, jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société absorbante. Les créanciers des sociétés fusionnantes, dont la créance est antérieure au présent avis pourront faire opposition à cette fusion dans les conditions et délais prévus par les articles L. 23615 et R. 23611 du Code de Commerce. Le projet de fusion a été établi sous condition suspensive de la réalisation définitive de la fusion avant le 30 novembre 2026. Montant de la prime de fusion : 0.00 EUR. Date du projet commun de fusion : 06.10.2026. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société MewsUp : 07.10.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Toulouse). Pour la société MEWS NEXT : 07.10.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Toulouse)..